



DOCUMENT A DIFFUSER

Prix KJER France 2019

Soutien à la recherche dans les Atrophies Optiques Dominantes ou Récessives

L'association KJER France, reconnue d'Intérêt Général, a été créée en 2013. Elle est dédiée à l'Atrophie Optique Dominante (AOD).

Le Prix

Le Prix KJER France récompense une publication en tant que premier auteur d'un chercheur (H ou F) concernant les Atrophies Optiques Dominantes ou Récessives.

Le Jury

Le jury est composé des membres du Conseil d'Administration de l'association qui peuvent faire appel à des professionnels pour sélectionner la meilleure publication.

Le jury peut décider de partager le prix entre deux candidat(e)s.

Les décisions du jury sont définitives et sans appel.

La Dotation

Le (la) lauréat(e) recevra la somme de 2000 € (1000 € si ex-aequo).

A cette occasion, il lui sera demandé de faire un exposé de la recherche primée lors de l'AG annuelle de l'association.

La Candidature

Ouverture des candidatures : lundi 03 septembre 2018

Clôture des candidatures : vendredi 28 décembre 2018 minuit (terme de rigueur)

Remise du prix lors de l'Assemblée Générale de l'association en avril 2019

Pour participer le candidat devra faire parvenir :

- Le texte intégral de l'article tel qu'il est édité dans la revue (« tiré à part ») (N.B. Ce document ne sera pas publié par l'association. Seul le résumé fera l'objet d'une publication sur le site KJER France)
- Le CV scientifique complet du candidat (cursus, travaux universitaires, publications, communications).
Le candidat indiquera la date de mise à jour du CV et le signera en portant la mention : « CV certifié conforme à ma situation à la date de ma candidature ».
- Envoyer les documents à <https://www.contact@kjer-france.org>
- Le (la) candidat(e) recevra un accusé de réception.

Le Président KJER France

Jean Louis BERNARD

Règlement approuvé par l'AG KJER France du 21 avril 2018

Association Reconnue d'Intérêt Général, RNA : W372011478, <https://www.kjer-france.org>, www.contact@kjer-france.org